

Nouvelles mesures touchant la retraite et les aînés dans les budget de 2023

Québec Budget de 2023

Modifications au RRQ pour les 65 ans et plus à compter du 1er janvier 2024

Choix de cesser de verser des cotisations au RRQ pour les travailleurs de 65 ans ou plus, s'ils reçoivent déjà la rente

Nouveau mode de calcul afin d'exclure les faibles gains de travail après 65 ans, si on reporte le début du versement de la rente

Possibilité de repousser jusqu'à 72 ans l'âge maximal pour commencer à recevoir la rente

Baisse générale de l'impôt sur le revenu des particuliers

1er palier	Réduit de 15% à 14%
2e palier	Réduit de 20% à 19%

Référence : APFF

Fédéral Budget de 2023

Régimes enregistrés d'épargne-invalidité (« REÉI »)

Un membre de famille admissible peut être titulaire d'un REÉI pour un adulte dont la capacité de contracter est mise en doute

... inclut maintenant les frères et soeurs

Prolongation de cette mesure jusqu'au 31 décembre 2023

Référence : APFF